



Un locataire indésirable et violent !

Par **ceciled**, le **24/01/2008** à **20:38**

Bonjour,

ma mère a loué la moitié de sa maison à son compagnon en octobre 2006, contrat de bail à l'appui de 3 ans. Dans la pratique, il occupait toute la maison.

A l'heure d'aujourd'hui, il se révèle manipulateur et violent, elle voudrait qu'il quitte la maison mais il s'impose.

Le médecin traitant de ma mère est au courant du stress engendré par cette relation depuis un an, mais ma mère n'a pas eu le courage de faire constater les traces de sa violence.

Il lui verse 250 € par mois au lieu de 300 €

Quels recours a-t-elle pour résilier ce bail avant la fin ? L'argument financier est-il suffisant ou faut-il qu'elle se lance dans une procédure plus complexe ?

Merci pour votre aide.

Par **Erwan**, le **24/01/2008** à **23:09**

Bjr, vous pouvez tenter deux actions principales :

- une résiliation judiciaire pour trouble et non respect des clauses du bail etc...
- une résiliation sur clause résolutoire figurant peut-être dans votre bail, pour défaut de paiement. Mais cette seconde solution est un peu démesurée vu le faible montant de la dette,

elle est aussi plus longue.

Voyez un Avocat pour évoquer plus précisément la première solution.